



# ***LES RÈGLES DU JEU 2020***

## **RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS**

En 2020, les modifications suivantes ont été apportées au livre de règlements de Tennis Canada :

### **Les Règlements de Tennis**

La Fédération Internationale de Tennis (FIT) n'a fait aucune modification aux Règlements de Tennis pour 2020.

### **Les règlements de tournois de Tennis Canada**

- Tennis Canada a modifié la partie du Règlement de Tournoi 8 (Retraits et remplacements) qui spécifie l'ordre de priorité pour la sélection des repêchés.
- Le Règlement de Tournoi 17 (Pause-toilette) a été modifié pour limiter les femmes, comme les hommes, à une seule pause-toilette dans un match de simple.
- Le Règlement de Tournoi 20 (Appareils électroniques) a été élargi pour spécifier que les montres intelligentes ou les moniteurs

d'activité capables de recevoir des messages sont aussi interdits sur le terrain pendant un match.

## **Le Code de conduite**

- Dans le paragraphe 3 (Délais indus) les pénalités pour les délais indus ont été ajustées pour s'aligner avec celles de l'ATP, la FIT et la WTA. Après un avertissement pour une première infraction, les infractions subséquentes seront pénalisées comme suit :
  - Serveur : une faute
  - Relanceur : un point de pénalité
- Le paragraphe 8 (Corriger les appels dans les rencontres sans arbitre de chaise) a été modifié pour s'aligner avec la FIT en spécifiant les procédures pour un officiel qui est a) sur le terrain et b) à l'extérieur du terrain, et qui constate un premier appel incorrect d'un joueur.

## **Officiels : Devoirs et responsabilités**

- Une mise-à-jour a été apportée à la section 2 (Annonces de l'arbitre de chaise).

## **Le Code : Guide des joueurs pour les rencontres sans arbitre de chaise**

- Les paragraphes 20 et 21 ont été modifiés pour s'aligner avec les procédures de la FIT concernant la personne qui peut faire un

ensemble d'appels (par exemple, les « touches » et les « double bonds ») pendant un match.

Les modifications et les ajouts sont soulignés.  
Seulement les sections modifiées sont présentées ci-dessous.

## **LES RÈGLEMENTS DE TOURNOIS DE TENNIS CANADA**

### **8. RETRAITS ET REMPLACEMENTS**

Toute place laissée vacante par le retrait d'un joueur ou d'une équipe est comblée comme suit :

#### **A. S'il ne s'agit pas de têtes de série**

- a. De la date limite d'inscription au début des qualifications

Les places vacantes sont comblées par les joueurs inscrits suivants selon l'ordre établi dans la liste d'acceptation.

- b. Après le début des qualifications

- i. Les places vacantes du tableau principal ne peuvent être comblées que par des joueurs repêchés (lucky losers). Les perdants du dernier tour des qualifications sont repêchés comme suit : 1) l'ordre des joueurs avec un classement professionnel ou national sera tiré au hasard; 2) l'ordre des joueurs sans classement sera tiré au hasard. En cas d'égalité, on procède par tirage au sort. Si on a besoin de plus de joueurs, on les repêche parmi les perdants de l'avant-dernier tour des qualifications en utilisant la même méthode de sélection.
- ii. Les places vacantes du tableau des qualifications sont comblées par les joueurs inscrits qui ont signé sur place la liste des substituts. Le choix se fait en respectant l'ordre de

priorité établi dans la liste d'acceptation.

- c. En l'absence de qualifications, les places vacantes du tableau principal sont comblées par les joueurs inscrits qui ont signé sur place la liste des substituts. On respecte l'ordre de priorité établi dans la liste d'acceptation. Un joueur ou une équipe substitut peut combler une place vacante à condition que l'équipe à remplacer n'a pas amorcé le tournoi (n'a pas commencé son match de premier tour ou, en cas d'exemption, de deuxième tour).

## **17. PAUSE-TOILETTE**

Tout joueur peut demander et obtenir la permission de quitter le terrain pour un temps raisonnable afin de se rendre à la toilette (ou, chez les femmes, d'aller au vestiaire pour changer de vêtements). Les pauses-toilette *devraient* être prises durant la pause entre deux manches et ne peuvent être utilisées à aucune autre fin. Les pauses pour changer de vêtements (femmes) *doivent* être prises lors d'une pause entre deux manches.

En simple, chaque joueur ou joueuse a droit à 1 pause-toilette dans un match. En *double*, chaque *équipe* a droit à un maximum de 2 pauses. Si les partenaires quittent ensemble le terrain, ils utilisent alors une de leurs deux pauses.

Chaque fois qu'un joueur quitte le terrain pour se rendre à la toilette, cette pause est considérée comme une pause autorisée, peu importe si son adversaire quitte le terrain. Une pause-toilette prise pendant la période d'échauffement ou entre la période d'échauffement et le début du match sera comptabilisée comme une pause-toilette «officielle».

## **20. APPAREILS ÉLECTRONIQUES**

Le joueur n'est pas autorisé à utiliser des appareils électroniques (lecteur DC, téléphone cellulaire, etc.) sur le terrain au cours d'un match. Ceci inclut les montres intelligentes ou les moniteurs d'activité capables de recevoir des messages.

## **LE CODE DE CONDUITE**

### **3. DÉLAIS INDUS**

- i. 25 secondes entre les points. Un maximum de 25 secondes peut s'écouler entre le moment où la balle n'est plus en jeu à la fin d'un point et le moment où le joueur lance la balle pour

servir pour amorcer le prochain point. Si le premier service est une faute, le deuxième service doit être effectué sans délai.

- ii. Changements de côté. Aux changements de côté (sauf après le premier jeu d'une manche ou pendant un jeu décisif), un maximum de 90 secondes peut s'écouler entre le moment où la balle n'est plus en jeu à la fin d'un point et le moment où le joueur lance la balle pour amorcer le premier point du jeu suivant. Si le premier service est une faute, le deuxième service doit être effectué sans délai.
- iii. Pausas entre les manches. À la fin d'une manche, un maximum de deux minutes (120 secondes) peut s'écouler entre le moment où la balle n'est plus en jeu à la fin d'un point et le moment où le joueur lance la balle pour amorcer le premier point du jeu suivant. Si le premier service est une faute, le deuxième service doit être effectué sans délai.
- iv. Le relanceur doit suivre le rythme raisonnable du serveur et doit être prêt à relancer à l'intérieur d'un temps raisonnable à partir du moment où le serveur est prêt à servir.
- v. Tout délai dans la reprise du jeu après une période de repos autorisée entre la deuxième et la troisième manche sera pénalisé selon l'échelle de points de pénalité pour les Délais indus.
- vi. Une pause-toilette d'urgence pendant un jeu ou avant le service de l'adversaire sera pénalisé par des infractions consécutives pour Délai indu (*Time Violations*).

La première infraction aux paragraphes précédents, en tant que serveur ou relanceur, entraîne un avertissement et toute infraction subséquente, mais non consécutive (exception faite des infractions décrites aux paragraphes v et vi ci-dessus qui peuvent être consécutives), sera pénalisée comme suit :

- Serveur : un Délai indu entraînera une « faute »
- Relanceur : un Délai indu entraînera un « point de pénalité ».

## **8. CORRIGER LES APPELS DANS LES RENCONTRES SANS ARBITRE DE CHAISE**

Dans les rencontres jouées sans arbitre de chaise, le juge-arbitre, un juge-arbitre adjoint ou un arbitre itinérant qui a une vue directe sur le

terrain peut corriger « overrulle » un appel erroné fait par un joueur.

La procédure *normale* pour faire les corrections est la suivante :

Première correction « overrulle » d'un joueur :

- Arbitre itinérant sur le terrain : L'appel est corrigé. Le joueur est averti qu'il devrait faire attention à ses appels et que des corrections subséquentes constitueront des infractions au Code de Conduite pour Conduite antisportive.
- Arbitre itinérant à l'extérieur du terrain : l'arbitre itinérant va sur le terrain et annonce au joueur que son appel était incorrect. Le point sera repris sauf dans le cas d'un coup gagnant; dans ce cas, c'est l'adversaire qui gagnera le point. Le joueur est averti qu'il devrait faire attention à ses appels et que des corrections subséquentes constitueront des infractions au Code de Conduite pour Conduite antisportive.

## OFFICIELS : DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

### 2. ANNONCES DE L'ARBITRE DE CHAISE

#### B. Présentation des joueurs

- a. Si l'arbitre doit présenter les joueurs, il dit, après avoir annoncé qu'il restait deux minutes à l'échauffement :  
« Cette rencontre du... tour est un (2 de 3 ou 3 de 5) avec jeu décisif. À la droite, Monsieur (ou Madame) Untel de (provenance) et à la gauche, Monsieur (ou Madame) untel de (provenance). Untel a remporté le tirage et a choisi (de servir, de relancer, le côté ou de laisser le choix à l'adversaire). »

## LE CODE : GUIDE DES JOUEURS POUR LES RENCONTRES SANS ARBITRE

20. **Toucher, frapper la balle avant qu'elle traverse le filet, pénétrer sur le terrain de l'adversaire, faire des doubles touches ou des doubles bonds.** Tout joueur doit immédiatement faire un appel si :
  - la balle touche un joueur;
  - un joueur touche le filet;
  - un joueur touche au terrain de son adversaire;

- un joueur frappe la balle avant qu'elle ne traverse le filet;
  - un joueur fait une double touche délibérée ou transporte la balle délibérément;
  - la balle fait plus d'un bond.
- 21. Une balle qui passe au-travers du filet ou qui bondit au sol avant de traverser le filet.** Tout joueur doit faire les appels sur les balles qui passent au-travers des mailles du filet ou qui bondissent au sol avant de passer au-dessus du filet.

**Note de TC concernant les paragraphes 20 et 21.** Les procédures décrites ci-dessus concernant les situations mentionnées dans les paragraphes 20 et 21 sont celles de la Fédération Internationale de Tennis dans son avis aux joueurs « Matches joués sans arbitre de chaise », qui est utilisé pour les rencontres junior, senior, chaise roulante et professionnel de la FIT. Les procédures de la USTA, présentées dans sa version du Code, sont différentes.